

Le Canada découvre un scandale d'adoptions forcées

— Des centaines de milliers de mères célibataires canadiennes ont dû renoncer à leur nouveau-né jusqu'au début des années 1970.

— Un rapport du Sénat appelle à des excuses de la part des autorités fédérales, et à un examen de conscience des Églises chargées des foyers de maternité.

« Honte à nous. » C'est sous ce titre sobre, mais éloquent, que le Sénat d'Ottawa vient de révéler au grand jour un passé particulièrement douloureux, et encore vivant, de l'histoire récente du Canada. Dans un rapport publié le mois dernier, le comité sénatorial des affaires sociales décrit l'adoption forcée d'enfants nés de femmes célibataires dans l'après-guerre.

Plusieurs centaines de milliers de nouveau-nés auraient ainsi été arrachés à leurs mères jusqu'au début des années 1970, avec l'aval des Églises chargées des foyers de maternité et le feu vert implicite des autorités fédérales. « Pendant la période d'après-guerre, le Canada jugeait toujours sévèrement les mères célibataires, ces femmes sur qui d'énormes pressions sociales et institutionnelles ont été exercées afin qu'elles donnent leur bébé à des couples "traditionnels" qui souhaitaient fonder leur propre famille nucléaire », écrivent les rapporteurs.

« Il est difficile de savoir le nombre exact de personnes qui ont été touchées, mais près de 600 000 supposées "naissances illégitimes" ont été enregistrées entre 1945 et 1971. »

Les futures mères étaient parfois contraintes d'aller dans des foyers de maternité financés par le gouvernement fédéral pour accoucher de manière relativement secrète. Lors d'auditions tenues au mois de mars, les sénateurs ont recueilli le témoi-



Les femmes célibataires subissaient des pressions afin qu'elles abandonnent leur enfant. Anatoly Tipliyashin/Stock.adobe.com

gnage de plusieurs d'entre elles. Comme Sandra Jarvie, enceinte à l'âge de 20 ans à la fin des années 1960. Elle raconte la pression exercée sur la jeune femme vulnérable qu'elle était alors. « On m'a affirmé qu'il était préférable pour mon enfant d'avoir une mère et un père, dit-elle. Je ne serais pas en mesure de lui payer des études. Il serait considéré comme illégitime, ridiculisé à l'école, ce qui revenait à insinuer que mon bébé serait bien mieux sans moi. Nous faisons preuve d'égoïsme à vouloir garder notre enfant ; il méritait une meilleure vie. »

Puis vint l'heure du traumatisme de la naissance et de la séparation. « Dans la salle d'accouchement, une infirmière m'a houspillée sans ménagement en me disant la mauvaise opinion qu'elle avait de moi, poursuit Sandra Jarvie. À la fin de la période de travail, je me sentais impuissante. On m'a séparée de mon nouveau-né dès sa naissance. Il appartenait dorénavant aux services sociaux et à l'hôpital. La travailleuse sociale m'a donné un formulaire à

remplir. Elle m'a dit d'y expliquer pourquoi j'abandonnais mon bébé. J'étais sidérée. Ils m'avaient pris mon bébé. Eux seuls savaient où il était maintenant. »

Ayant perdu son enfant, Sandra Jarvie devait désormais se taire : « La travailleuse sociale s'est posée devant moi et m'a annoncé que je ne reverrai jamais mon bébé de toute ma vie, et que si je cherchais à le retrouver, je détruirais sa vie et celle de ses parents adoptifs. »

Combien de femmes ont connu la douleur et le traumatisme de

Sandra Jarvie? Compte tenu des modalités de l'adoption et de la culture du secret qui entourait ces pratiques, la réponse ne peut être précise. « Il est difficile de savoir le nombre exact de personnes qui ont été touchées, mais près de 600 000 supposées "naissances illégitimes" ont été enregistrées entre 1945 et 1971 », écrivent les rapporteurs.

Pour le comité du Sénat, il est urgent désormais de présenter des excuses officielles aux femmes et à leurs enfants et de

« fournir réparation au moyen de mesures concrètes », comme l'a fait l'Australie en 2013, pour des raisons similaires. Le Canada n'est en effet pas une exception – la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et le Royaume-Uni auraient également connu ce type de pratiques. C'est d'ailleurs à l'initiative de l'ONG Origins qui a déjà œuvré en Australie que les sénateurs d'Ottawa se sont penchés sur cette question.

Mais l'État fédéral et les provinces du Canada, qui sont chargées des politiques en matière d'adoption, ne sont pas les seules entités en cause. Les sénateurs appellent également les Églises à réfléchir à leurs pratiques passées. Car ces foyers de maternité étaient en effet gérés par les principales Églises du pays – catholique, anglicane, presbytérienne, ainsi que l'Armée du salut... Pour l'heure, seule l'Église unie du Canada, première Église protestante du pays, s'est livrée, à partir de 2013, à un examen approfondi de ses responsabilités.

Gilles Biassette

Un appel à « des excuses nationales »

En conclusion de son rapport, le comité du Sénat formule quatre recommandations. Elles concernent le volet des « excuses officielles » au Parlement d'ici à un an, à l'attention des mères et des enfants, mais aussi la réparation des torts causés. Parmi les pistes évoquées, figure la proposition de services professionnels de conseil aux survivantes des pratiques d'adoption forcée du Canada. Le temps presse : les mères encore en vie sont très âgées, et leurs enfants eux-mêmes ont, pour la plupart, autour de 70 ans aujourd'hui.